

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. COUERSLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La France devant le séparatisme Rhénan. — Stresemann, le parti populiste et l'esprit de conciliation. — Le Reich attendrait-il son salut du Parlement Français de 1924 ? — Après la réponse de Bruxelles : l'étrange communion franco-belge. — La Belgique et l'occupation de la Ruhr.

Nous posons l'autre jour cette question : que doit faire la France en présence du mouvement séparatiste rhénan ?

Quelle attitude devons-nous adopter en face de ces hommes qui entendent libérer leur pays de la tyrannie germanique ?

D'abord, nous devons éviter que notre présence sur les territoires rhénans ne soit un obstacle à une libre manifestation des volontés populaires.

Ensuite, nous devons leur permettre de se prononcer en toute sûreté. Et puis, disons-le tout net : nous ne devons pas nous borner à offrir nos sympathies passives aux autonomistes rhénans.

Hier, nous pouvions hésiter à nous prononcer avec netteté ; aujourd'hui nous ne le pouvons plus : les séparatistes manifestent une loyauté absolue et, dès maintenant, ils n'hésitent pas à prendre des engagements précis, quant à notre sécurité et quant aux réparations.

Quant à notre sécurité et à la paix, les séparatistes rhénans ont solennellement déclaré le 15 août à Coblenz :

« La République Rhénane sera la République de la paix. Son devoir le plus évident consistera à assurer la paix à l'est comme à l'ouest et à vivre en active amitié avec toutes les nations. »

N'est-ce pas là un programme qui mérite d'être encouragé même par le Foreign Office ?

Quant aux réparations, les Rhénans ne songent nullement à éluder les charges qui leur incombent. Ils déclarent franchement :

« La République Rhénane s'efforcera de régler honnêtement la question des réparations et prendra à sa charge la part qui lui revient de ces réparations. »

Notre conclusion ? La France ne peut plus se désintéresser du séparatisme rhénan.

Il ne s'agit pas, pour elle, d'une tentative impérialiste. Bien au contraire !

Nous n'avons qu'un désir : la paix et pour y parvenir nous devons appuyer tous les facteurs qui peuvent contribuer à la faire régner.

Ce sera le cas d'une République Rhénane autonome !

Nous avons enregistré, l'autre jour, l'impression favorable produite par les déclarations du nouveau chancelier.

L'esprit de conciliation affiché par Stresemann contraste singulièrement avec l'esprit d'intransigeance arrogante de Cuno.

Est-ce à dire que nous touchons au terme des difficultés franco-allemandes et qu'une aube nouvelle va se lever ?

Ne nous abandonnons pas trop vite à l'optimisme sans réserve : c'est le seul moyen de n'être pas déçu.

Certes, nous ne songeons nullement à mettre en doute la sincérité, non plus que les bonnes dispositions de M. Stresemann.

Non ! Mais il s'agit seulement de faire acte de prudence.

De fait, M. Stresemann a un passé politique : il est même le chef écouté du parti populiste.

Au pouvoir, le nouveau chancelier est, et restera dans une large mesure, son porte-parole.

Or, que nous révèle l'histoire du parti populiste ?

A aucun moment, on n'y découvre l'indice d'un désir de composer avec la France, ni même de céder devant elle.

Au contraire, ce qui domine la tradition populiste, ce qui inspire sans doute les arrière-pensées d'un Stresemann, c'est l'idéal de l'unité et de la force allemandes.

Au fond, c'est la tradition, c'est l'esprit prussien qui animent la nouvelle combinaison Stresemann.

Dès lors, il y a bien des chances

pour que, sous des apparences conciliatrices, le ministère actuel s'assigne pour but de tirer du Reich des ressources matérielles et morales, qui permettent d'attendre des temps meilleurs.

Il est possible — c'est une simple hypothèse que nous formulons — il est possible que Stresemann songe à nous rassurer pour atténuer à l'intérieur la crise sociale menaçante, en vue de raffermir et de régénérer la volonté nationale de résistance.

Quant à ces temps meilleurs sur lesquels le chancelier Stresemann pourrait bien compter pour sauver son pays, ils pourront bien être les élections françaises de 1924.

Nous sommes persuadés que l'Allemagne se trompe étrangement en attendant son salut du Parlement français de 1924.

Mais qu'elle puisse seulement caresser une telle espérance, cela doit réveiller l'attention de tous les Français et provoquer leur vigilance.

Les dirigeants allemands ne sont pas sans savoir qu'il y a, dans notre pays, non pas des partis à proprement parler, mais des consortiums politico-financiers qui sont tout prêts à pactiser avec l'Allemagne, dussent-ils, renoncer à toutes les revendications de la France, et jusqu'aux plus légitimes.

Les dirigeants allemands spéculent — et c'est par trop naturel — sur leur accession au pouvoir.

Il appartient au peuple de France que les hommes de Berlin se trompent grossièrement et que leurs espoirs soient déçus.

Mais encore faut-il que le peuple allemand ne croie et qu'il se rende compte que l'appel qu'on lui lancera demain de sauver la République Française dissimule peut-être le désir de sauver l'Empire allemand.

Eh bien, il ne faut pas qu'il y ait de confusion possible.

S'il est une menace, elle vise, non pas la République, mais la France.

L'Allemagne nous guette ; il est plus que vraisemblable qu'elle va tenter, durant les mois prochains, de nous « donner le change », pour attendre des temps meilleurs.

A nous d'aviser et de prévenir la désagrégation de la volonté nationale française.

La réponse belge à la note britannique du 11 août a été remise lundi au gouvernement anglais.

Cette réponse, suivant l'expression du *Temps*, « est un document qu'on ne lit ni sans agrément, ni sans profit. Il est agréable à cause de sa forme claire et extrêmement conciliante. Il est profitable à cause des idées très variées qu'il renferme et qu'il suggère. »

On ne peut songer à résumer en quelques lignes la réponse belge. Nous soulignons seulement les points les plus significatifs.

Avant tout, ce qui frappe c'est l'accord qui existe, à quelques nuances près, entre les points de vue français et belge.

Cette constatation peut avoir un effet salutaire à Londres où l'on caressa, quelques temps, l'espoir de mettre en opposition les cabinets de Paris et de Bruxelles.

Voilà une espérance à laquelle les dirigeants britanniques doivent absolument renoncer.

Par ailleurs, la note belge s'explique avec clarté sur les grandes questions de l'heure :

1^o La note britannique du 11 août s'attachait au principe de la priorité belge.

Le cabinet de Bruxelles riposte et il s'agit de convenir qu'il ne pouvait invoquer de meilleurs arguments ni les présenter mieux.

2^o La question du montant de la dette allemande est excellemment posée, et doit permettre un accord de tous les créanciers du Reich.

D'une part, on peut noter « l'adhésion unanime au principe si bien mis en lumière par le gouvernement italien de la étroite corrélation qui unit la question des réparations à celle des dettes interalliées. »

D'autre part, on reconnaît que « si pour fixer les dettes alliées, il est sage de considérer la capacité de paiement du débiteur, il est juste aussi, et d'ailleurs nécessaire, de ne pas perdre de vue les besoins essentiels des créanciers. »

Voilà des formules, ou plutôt des principes excellents et qui sont en

partage avec le gouvernement français.

3^o Sur l'occupation de la Ruhr, le cabinet belge s'exprime en toute bonne foi et avec une netteté qui nous agré d'autant plus que les idées affirmées cadrent absolument avec les idées françaises.

Pourquoi la prise de gages, dans la Ruhr, a-t-elle été suivie par des mesures de contrainte ? « En raison de l'opposition et de la résistance que le gouvernement allemand lui-même a organisées, pour faire échec à la mission économique et aux dispositions que nous avions prises conformément au traité. »

Que se passerait-il, si la résistance allemande cessait ? « Le jour où la résistance passive aura cessé, le gouvernement belge arrêtera, avec le gouvernement français, les mesures destinées à assurer le retour progressif à la situation envisagée le 10 janvier dernier. »

« A quelle condition la Ruhr serait-elle évacuée ? « En tout cas, il nous serait impossible d'évacuer la Ruhr contre de simples promesses des Allemands : les expériences antérieures nous ont édifiés sur le prix qu'on peut y attacher. Ce qu'il nous faut, c'est l'exécution réelle par l'Allemagne de ses obligations de réparation. »

Certes, ces choses ne sont point nouvelles.

Mais la ténacité même avec laquelle on les répète leur confère une plus grande vertu, et il est particulièrement intéressant qu'elles soient répétées dans une réponse indépendante de la Belgique.

Au total, l'impression d'ensemble est que les dirigeants allemands ont avec un formel désir de faire preuve d'esprit de conciliation, la ferme volonté néanmoins de sauvegarder intégralement les intérêts de la Belgique et des Alliés.

Bref, quoi qu'on ait dit, quoi qu'on ait fait, la France et la Belgique demeurent étroitement unies face à l'Allemagne.

M. D.

INFORMATIONS

Les nationalistes allemands vont célébrer l'anniversaire de Sedan

Le maréchal Hindenburg, le général Mackensen et le prince Ruprecht de Bavière organisent, pour le 2 septembre prochain, une grande fête nationale à Nuremberg, à l'occasion de l'anniversaire de Sedan.

En Pays occupés

L'exploitation des mines

Les reconnaissances effectuées dans les différents puits de la mine Viktor, occupée en vue de son exploitation directe, ont permis de constater qu'un sabotage n'avait été tenté et que tout était en parfait état.

En raison des moyens réduits dont ils disposent provisoirement les adjudicataires n'ont commencé l'extraction que dans un seul puits. Les autres puits ne seront mis en exploitation que dans quelques jours, lorsque les équipes de mineurs nécessaires auront été constituées avec les volontaires allemands qui sont venus se faire inscrire.

L'augmentation normale du prix du charbon

Le Koblensyndikat a décidé une nouvelle augmentation de 86,2 0/0 du prix du charbon rhéno-vestphalien, à partir du 27 août. Une tonne de charbon de la Ruhr qui, en 1914, ne coûtait pas tout à fait 12 marks, coûtera 70.707.000 marks, soit une augmentation de six millions de fois sur le prix du temps de paix, alors que d'après le cours actuel du dollar, la perte de valeur du mark n'est que de 1.330.050 moins.

En conséquence de la nouvelle augmentation du charbon, un ouvrier touchant un salaire normal, devra travailler une journée entière pour gagner de quoi acheter la même quantité de charbon (100 kilos, par exemple), qu'il pouvait, avant la guerre, se procurer pour le prix d'une heure et demie de travail.

Après la réception de la note belge

En ce qui concerne la proposition de la note belge, relative à des con-

versations entre les Ministres alliés, au sujet des réparations, l'Agence Reuter publie une information, qu'elle dit tenir d'une source bien informée, mais qui n'est pas officielle, et suivant laquelle la Grande-Bretagne ne pourrait consentir à la reprise des conversations diplomatiques secrètes que si les Alliés exprimaient nettement le désir d'un accord, s'ils se montraient, en conséquence, prêts à modifier leur attitude en conformité des exigences de la situation.

L'emprunt or en Allemagne

D'après le service parlementaire socialiste, les souscriptions au nouvel emprunt, or atteignent le 20 août 2.570 milliards de marks papier. A cette date, en faisant état de ces souscriptions, les dépenses du Reich seraient couvertes que dans une proportion de 18 0/0. Il a été émis, dans la seconde semaine d'août, 54.000 milliards de papier monnaie.

Propagande allemande à Strasbourg

Depuis plusieurs jours, des milliers de tracts sont distribués dans les rues, les cafés, les restaurants et les boîtes aux lettres de Strasbourg. Dans ces tracts, très bien rédigés en allemand, mal en français, ce qui en dénote l'origine, on relève en dehors des appels habituels aux ouvriers et aux paysans, des attaques aussi violentes que perfides contre M. Poincaré.

L'invité à la création d'une République soviétique n'est en réalité que le camouflage communiste d'une manœuvre essentiellement allemande.

Les otages grecs en Turquie

Le gouvernement grec, par l'entremise de la légation d'Espagne, a adressé à Constantinople une protestation contre l'arrestation de sujets grecs, même après la ratification du traité de Lausanne. La Turquie garde encore 10.000 otages civils. Un officier grec et un officier suisse se rendront à Constantinople pour réclamer leur rapatriement.

M. Merlin chez Sisowath

M. Merlin, gouverneur général de l'Indochine, vient de se rendre à Phnom-Penh, où il a reçu de Sisowath et de toute la population cambodgienne un accueil des plus chaleureux.

Sisowath a proclamé son amour pour la France.

Quant au gouverneur, il a exprimé au souverain ses souhaits de longévité et l'espérance qu'avec le concours éclairé du résident supérieur Lhelgouach on verrait de nombreuses années de prospérité pour le Cambodge et le peuple cambodgien.

Un cuirassé espagnol échoué sur la côte marocaine

Par suite d'un épais brouillard, le cuirassé « Espana » s'est échoué au cap Tresforcas, près de Méjilla.

Le navire, dont les machines sont inondées, se trouve dans une situation périlleuse, près des falaises de la côte.

L'« Espana » jauge 15.700 tonnes. Il a été lancé à l'arsenal de Ferrol en 1912 et compte un équipage de 800 hommes.

Kémal pacha reste généralissime

L'unanimité des membres de l'Assemblée Nationale ont décidé de voter la prolongation de la loi accordant le grade de généralissime à Mustapha Kemal pacha. Cette loi sera abrogée après l'évacuation, le règlement de la question de Mossoul et des autres points en suspens.

Arrivée de la mission éthiopienne

A bord du vapeur « Thos », courrier d'Extrême-Orient, arrivé le 28 au matin, à Marseille, se trouvait une mission éthiopienne embarquée à Djibouti.

Cette mission qui se rend à Genève pour demander l'admission de l'Abyssinie à la Société des Nations, est sous la conduite de M. Bellefond, conseiller juridique du gouvernement éthiopien.

Elle se compose de Son Excellence le déjatch Nédo, de l'interprète Afssika Hebt Michael et d'un secrétaire.

Les déplacements de M. Poincaré

M. R. Poincaré quittera Paris samedi pour se rendre à Tréguier où il présidera les fêtes organisées à l'occasion du centenaire de Renan. Le président du Conseil s'arrêtera à l'aller à Guingamp, Pontrioux et Ploizal. A son retour, il assistera à un banquet donné en son honneur à Saint-Brieuc.

Chute d'un avion français

Un grand avion français qui venait de traverser la Manche avait dû atterrir à Lympne à cause de quelques ratés du moteur. Il avait ensuite repris l'air. Mais, peu après, il s'écrasa sur le sol, dans une plantation de noyers, près de East-Malling (comté de Kent).

Les habitants, qui avaient vu la chute de l'avion, se sont précipités au secours des passagers. Des voitures d'ambulance sont arrivées de Maidstone, localité située à quelques kilomètres de là. Un des voyageurs était mort. Six ont été transportés à l'hôpital de Maidstone et les trois autres dans une maison particulière d'East-Malling.

L'avion avait à bord dix personnes dont les deux pilotes.

Un fait unique dans les annales familiales

Six cent treize années d'union pour treize ménages vont être célébrées dimanche à Bray-Dunes (Nord). Les treize jubilaires rassembleront autour d'eux cent vingt-neuf enfants, trois cent quarante-six petits-enfants et soixante-quatre arrière-petits-enfants.

Un filon d'or en Calabre

Le « Giornale d'Italia », annonce qu'à Monasterace, en Calabre, durant des travaux d'excavation pour les fondations de piles d'un pont, les perforatrices ont révélé l'existence d'un filon d'or.

Des recherches ont été aussitôt entreprises pour s'assurer de son importance.

Un assassin abattu

Le nommé Charbonnier, dit Devèze, qui a tué dernièrement un brigadier de gendarmerie, à Blois, et qui a été pourchassé par toutes les brigades de gendarmerie de la région, a été rencontré lundi après-midi, dans le département de l'Indre, par des gendarmes de la brigade de Saint-Chartier, au lieu dit la Berthenoux. Charbonnier a commencé par tirer sur les gendarmes plusieurs coups de revolver, mais il a été aussitôt abattu d'un coup de feu par le brigadier Laneau, de la brigade de Saint-Chartier.

CHRONIQUE LOCALE

Toujours les dépenses inutiles

Eh ! oui : les contribuables paieront toujours les impôts.

Mais, en retour, l'Etat se décidera-t-il à ménager les sommes énormes qu'il encaisse ? Continuera-t-il de gaspiller l'argent comme il l'a fait jusqu'à ce jour ?

Nous avons, dans nos derniers numéros, mis sous les yeux de nos lecteurs, quelques chiffres de dépenses faites par l'Etat, dépenses qui sont ou ne sont plus exagérées et inutiles.

Il y en a tellement dans tous les budgets, qu'on n'a qu'à glaner dans ces divers budgets.

Ainsi, le rapport de M. Schramek sur le ministère de l'intérieur fait apparaître une croissance considérable des divers services de la police. Les dépenses de sûreté générale atteignent près de 100 millions et 58 0/0 du budget de l'intérieur.

Ces dépenses n'étaient que de 29 millions en 1914. Elles sont passées progressivement à 56 millions en 1919, à 95 millions en 1922.

La police spéciale comptait 344 commissaires et inspecteurs en 1910. Ce chiffre s'est élevé à 391 en 1914, à 438 en 1919, à 645 en 1922.

La police mobile s'est accrue dans les mêmes proportions : 180 commissaires ou inspecteurs en 1910, 340 en 1914, 481 en 1919, 516 en 1922.

La police municipale de Paris est passée de 9.484 unités en 1913 et

11.819 en 1923, soit une augmentation de 2.335 agents.

On a maintes fois signalé, écrit le rapporteur, non pas seulement l'inutilité et le double ou le triple emploi auquel sont condamnés les services : police spéciale, police mobile, police municipale, gendarmerie, s'occupant des mêmes opérations, mais les inconvénients que cette situation présente.

Et le budget de l'Alsace-Lorraine ? Celui-là est aussi corsé à bonne dose. De l'avis du rapporteur de ce budget, on dépense 3 fois plus que ne l'exigent les besoins des services.

On a voulu faire grand et beau pour épater, comme l'on dit, les populations. Mais cela coûte trop cher.

Qu'on en juge par ces renseignements fournis par le rapporteur de ce budget.

Le cabinet du commissaire général comprend : un directeur du cabinet au traitement annuel de 32.000 francs, un chef adjoint de cabinet, un attaché, trois secrétaires, des dactylographes, deux dames téléphonistes et un personnel auxiliaire qui compte dix employés. La dépense est de 132.000 fr. par an.

Le secrétariat général compte 15 fonctionnaires qui émergent au budget pour une somme totale de 215.200 francs.

Le secrétaire général touche 65.000 francs, le directeur du cabinet 30.960 fr. ; le secrétaire général adjoint 23.520 fr.

Le personnel des bureaux de l'administration préfectorale comprend pour l'ensemble des trois départements :

56 chefs de bureau, soit une centaine de rédacteurs principaux et rédacteurs ;

141 expéditionnaires et sténo-dactylos ;

51 garçons de bureau.

Il paraît qu'on va essayer de réaliser des économies sur ce budget. L'essai ne peut que donner de bons résultats. Mais faut-il encore le tenter. Et ça, ce n'est pas certain.

Certes, les contribuables brûleraient bien une chandelle en l'honneur de celui qui finira par mettre un peu d'ordre dans ce fatras de dépenses inutiles. Mais...

LOUIS BONNET.

Uxellodunum et le Puy d'Ussolud

Etudes historiques par J.-E. Cessac

Tout récemment furent célébrées au Puy d'Ussolud des fêtes, brillamment réussies.

A cette occasion maints discours furent prononcés. L'un d'eux, celui de M. Albert Lachèze, l'érudit maire de Martel, s'attacha à évoquer un savant qui, voici quelque soixante ans, consacra son temps et ses ressources personnelles à établir que le Puy d'Ussolud était bien l'endroit où eurent lieu les derniers combats des Gaulois vaincus par César.

M. A. Lachèze était tout particulièrement désigné pour faire revivre la remarquable personnalité de J.-E. Cessac, puisqu'il fut le témoin de ses recherches et de ses fouilles.

Nos lecteurs liront certainement avec le plus grand intérêt ce discours qui est une belle page d'histoire locale.

Messieurs,

Je suis heureux, comme citoyen de St-Denis, d'assister à cette belle réunion touristique où l'on rencontre, au milieu d'une population fière de ses antiques souvenirs, des érudits et des savants venus ici manifester leur amour pour les choses du passé, leur admiration pour les événements douloureux et patriotiques que le nom d'Uxellodunum réveille dans nos coeurs de Français, et, enfin, consacrer par leur présence, leur foi inébranlable dans une vérité historique que nul, à cette heure, ne peut sérieusement contester.

Que de réminiscences lointaines me rattachent à la fête que vous célébrez aujourd'hui, et combien je sens revivre les impressions classiques de ma jeunesse ! Je revois le temps où je me passionnais aussi pour sonder la ténébreuse énigme qui plane sur cette montagne historique. Comme tant d'autres, je fouillais textes et documents, et, souvent, quittant ma demeure voisine, je gravissais ces roches escarpées, les commentaires de César à la main, cherchant dans le récit d'Hirtius, si diversement traduit et interprété, à étayer une conviction ferme ne laissant plus de place à l'incertitude.

Mais nous sentions cependant palpiter la vérité, nous sentions qu'elle était ici, et nous attendions qu'une

voix s'éleva pour nous annoncer l'eureka désiré. Enfin cette voix se fit entendre.

En 1862, un événement heureux et inattendu survint projetant lumière et clarté sur les obscurités que jusqu'alors on avait accumulées. Un vieil ami de ma famille, un érudit convaincu par l'étude des textes que le véritable emplacement d'Uxellodunum était bien le Puy d'Ussoult, vint de Paris à St-Denis pour rechercher des preuves matérielles à l'appui de sa thèse et réfuter les erreurs que d'éminents contradicteurs cherchaient à répandre dans le monde scientifique.

C'est alors qu'il entreprit les premiers sondages, les premières fouilles, il le fit à ses frais, sans subventions de l'Etat ni du département, et, cependant il était sans fortune.

Pendant plusieurs années, nous l'avons vu se livrer avec tenacité à des travaux de recherches et aux études historiques les plus ardues. Il m'avait fait l'honneur de me prendre pour collaborer à son œuvre et dessiner quelques croquis de l'Oppidum, et c'est dans notre habitation de Balmes-St-Denis qu'il avait établi sa résidence. C'est là, dans la solitude, qu'il venait se recueillir et travailler.

Que de soirées, que de veilles, après les fouilles de la journée, nous avons consacrés à l'étude des commentaires de César, aux multiples documents de Champollion-Figeac, à Baluze, à la Chartre de Raoul et, surtout, à réfuter l'Étymologie du général Creuly et d'Alfred Jacobs, nos deux adversaires dans cette grande cause.

C'est à la suite de ces travaux et de ces études, que cet érudit, ce grand défenseur de ce qu'il appelait la vérité historique, publia chez l'éditeur Dentu sa première brochure : *Études historiques : UXELLODUNUM*, où il expose méthodiquement, avec une précision remarquable, au point de vue topographique militaire, historique et traditionnel ce qu'est ici, au Puy d'Ussoult, ce que se trouve le dernier boulevard de la résistance gauloise.

Cette brochure fit du bruit à Paris. Le but de l'auteur était atteint. Ne pouvant continuer à ses frais les recherches et les fouilles, il voulut, comme il le dit dans sa brochure, « monter vers les autres régions ». En effet, l'Empereur qui, secondé par son ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, écrivait l'histoire de Jules César, envoya au Puy d'Ussoult une équipe de 50 soldats dirigée par deux officiers du génie, le colonel Stoffel et le capitaine de Refly, afin de pratiquer des fouilles à la fontaine dont il est question dans les commentaires et de rechercher la galerie souterraine creusée par les Romains.

Ces officiers que nous eûmes souvent l'occasion de recevoir à notre table et dont nous pûmes connaître la pensée intime, ne cessèrent de nous affirmer que toutes les découvertes qu'ils avaient faites établissaient la preuve incontestable que c'était bien ici que se trouvait Uxellodunum. Ils restèrent deux mois au pays, se livrant aux recherches les plus minutieuses et les plus probantes, découvrant la fameuse galerie étayée par des madriers pétrifiés, recueillant des vestiges révélateurs et des objets divers qui attestaient les combats qui s'étaient livrés au pied de cette montagne. Tous ces objets furent expédiés au Musée de Versailles. Le rapport des officiers fut envoyé à l'Empereur qui en adopta les conclusions dans son histoire.

Depuis lors, j'ai rencontré le colonel de Refly chargé de la construction de la fonderie de Tarbes, et je me souviens que me rappelant son séjour à St-Denis, il me dit vivement : « Au moins ne laissez pas tomber en ruine la galerie que nous avons découverte elle a une grande portée historique. »

Hélas ! je l'ai revue plus tard cette galerie, envahie par les ronces, comblée de débris, et j'ai songé tristement aux recommandations du colonel. Heureusement, aujourd'hui, des hommes mûs par l'esprit entreprenant des recherches historiques, par le désir ardent de recueillir de nouvelles preuves, ont repris les travaux des soldats du génie ; ils les poursuivent avec un zèle qui mérite les félicitations et les remerciements de tous ceux qui s'intéressent à leurs succès.

Messieurs, ce que je viens de vous narrer date de 60 ans. C'est l'histoire de la période des premières recherches qui attirèrent l'attention du monde savant sur le Puy d'Ussoult. Chaque génération apporte sa pierre à l'édifice. La nôtre a vivement, et je puis dire utilement travaillé à fixer l'emplacement de l'antique cité gauloise. C'est aux générations nouvelles à continuer l'œuvre commencée, à faire connaître par tous les moyens possibles de propagande et de possibilité ce qu'il faut venir voir et admirer sur cette montagne et dans ce pays où l'invasion romaine a laissé tant de trous et que la nature a merveilleusement favorisé de ses dons. Vous avez pour vous aider les syndicats d'initiative, les fédérations, le tourisme, la facilité des voyages et le désir de tout connaître qui déplace les populations. C'est à vous de les attirer par des fêtes et des manifestations populaires comme celle que vous venez d'inaugurer si brillamment.

J'ai voulu raconter à ceux qui les ignorent les efforts que chacun a apportés dans le passé à cette œuvre commune et j'ai pensé qu'il était juste de ne pas laisser tomber dans l'oubli le nom de celui qui a publié ce plaidoyer admirable en faveur de notre cause : *Études historiques : UXELLODUNUM* par J.-B. Cessac (1).

Lisez-le, méditez-le, propagez-le. C'est là que vous trouverez toutes les raisons que Cessac a accumulées comme preuves certaines de sa démonstration. Vous y trouverez également cette volonté tenace, qu'il a affirmée jusqu'à sa mort, de porter la lumière chez les savants et dans les régions officielles, et de l'arrêter sa propagande que lorsqu'il aurait, malgré tous les obstacles, fait triompher la vérité.

Écoutez sa conclusion : « Je suis parvenu au terme de ma course, à la conclusion de ma thèse et j'arrête une controverse qu'il n'a pas été dans ma pensée de faire irritante. »

« Si certaines vivacités de langage et d'allure avaient pu froisser cependant d'ombrageuses susceptibilités, des personnalités honorables, je proteste contre toute intention agressive. »

« J'étais en face d'intelligences ayant pris leur rang, fait leurs preuves ; j'étais en présence de voix plus puissantes, plus autorisées que la mienne ; j'avais à provoquer, sur un nouvel examen, le retrait d'une décision officielle... C'était un monde à soulever. »

« Je l'ai osé tenter : mais si dans la mesure de mes facultés, ma polémique a été parfois vive, animée, ma parole ne s'est jamais oubliée, du moins elle n'a pas cessé d'être loyale et courtoise. »

« Cet appel, je l'avoue, sera tenace et résolu à l'égard de mes convictions. Je m'efforcerai d'éveiller, de solliciter les esprits compétents ; ma voix cherchera même à monter vers les hautes régions. Si nul écho ne lui répond, je laisserai au temps le soin de mûrir un fruit que ma main hasardeuse aura voulu trop tôt cueillir. »

« Demain, peut-être, un avocat plus habile tirera des limbes, inondera de clartés une question que mon insuffisance n'aura pas su faire rayonner. »

« Quoi qu'il advienne, je n'aurai pas l'outrecuidance de répéter l'orgueilleuse devise : *Etiam si omnes, ego non !* Je m'inclinerai et j'attendrai parce que je crois sincèrement avoir pour moi les faits, les lieux et la raison, et que la vérité triomphera à son heure. »

Oui, Messieurs, la vérité a triomphé et la manifestation patriotique d'aujourd'hui en est la consécration éclatante.

Mais Cessac n'avait pas borné son ambition aux démonstrations théoriques de son ouvrage. Il voulait plus, et, poursuivant avec persistance un projet dont il désirait la réalisation, il obtint des ministres de l'époque la promesse qu'un monument grandiose serait élevé sur cet emplacement glorieux. Ce monument dominant majestueusement cette splendide vallée de la Dordogne, ce cirque immense, une des merveilles de la France, devait, d'après lui, représenter la statue colossale des deux défenseurs de la Gaule, Drapès et Lucérius, et à leur pied, celui qui lâchement avait livré Lucérius à César, le traître Espasnactus dont l'odieuse souvenir a traversé les siècles.

Par malheur les événements ne permirent pas l'exécution de ce patriotique projet. Espérons et souhaitons qu'il se trouvera un ministre de la République pour le réaliser.

Je lève mon verre à la mémoire de Cessac, défenseur énergique du Puy d'Ussoult, à son œuvre et à l'exécution de ce monument qu'il avait rêvé et qui, un jour, s'élèvera à la cime de cette montagne pour rappeler à tous les Français que la fierté et la vaillance de notre race nous ont été transmises par le sang gaulois.

Contributions directes

M. Viguié, inspecteur des Contributions directes du Lot est nommé en la même qualité dans le Tarn-et-Garonne.

M. Amagal, commis principal de 1^{re} classe à Limoges, est nommé inspecteur dans le Lot.

Ecole nationale d'arts et métiers

Notre jeune compatriote M. Georges Pivaudran est admis à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers, à la suite du concours d'entrée de 1923. Nos félicitations.

Avis à un Lecteur

Un n° du *Journal du Lot* adressé à M. F... caserne Exelmans, Bar-le-Duc, Meuse, — nous revient avec la mention : *Inconnu, le vaguemestre*.

Avis à l'expéditeur.

Et le rouleau ?

Eh bien, on a fait droit aux réclamations des Barrenns. Le rouleau-compresseur qui, depuis 3 mois, est en panne sur la place des Dames Blanches a disparu, samedi.

Oh ! il n'est pas allé bien loin : il s'est arrêté au fond de la place Thiérs. Mais, là, au moins, il ne gêne personne, pour l'instant.

Toutefois, dans son déplacement, il n'a pas été accompagné par le fourgon : celui-là reste toujours, au même endroit.

Il n'y restera pas longtemps, nous assure-t-on, car le rouleau aura bientôt sa 4^e roue réparée. A ce moment-là il pourra rouler sur les routes.

L. B.

En attendant le rétablissement

DE

L'ÉCOLE NORMALE

Un article du « Journal des Débats »

Certains esprits ont pu croire que nous exagérons l'importance — on devrait dire la gravité — du problème soulevé par la suppression de l'École Normale de Cahors.

Or, voici que la presse parisienne s'occupe à son tour de la question.

N'est-ce pas la preuve que le cas de l'École Normale de Cahors présente, comme nous ne cessons de le souligner, un intérêt absolument général ?

Quoi qu'il en soit, nous venons au « dossier » de l'École Normale d'intéressant article suivant que publie le *Journal des Débats* dans son n° du 29 août. — M. D.

Une loi de 1879 oblige chaque département à être pourvu d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices ; elle autorise deux départements à s'entendre pour fonder et entretenir en commun l'une ou l'autre des deux écoles ; ils doivent alors procéder à une négociation par la nomination d'une commission interdépartementale et leur accord est consacré par un décret du président de la République rendu sur avis conforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Cette procédure, qui sauvegardait les droits de surveillance de chaque département ; elle autorisait les fusions utiles, elle n'imposait pas des fusions forcées.

Ce régime respectueux de la liberté départementale ne pouvait convenir à ceux qui rêvent de l'Université impériale où M. de Fontanes, regardant sa montre pouvait dire : « A l'heure qu'il est, on dicte un thème latin dans tous les lycées et collèges de France ! » Le régionalisme universitaire leur déplait et l'Etat doit sur tout faire peser son niveau égalitaire.

Voilà un département bien homogène, une race bien compacte, qui éduque ses instituteurs sans doute suivant la pédagogie officielle, mais avec l'esprit et en suivant les traditions qui lui sont propres ; il se suffit à lui-même et il redoute une invasion scolaire qui enlèverait à son enseignement son caractère régionaliste et son originalité locale... A côté, il y en a un autre qui n'a pas les mêmes préjugés et qui voudrait bien se décharger sur le voisin de ses élèves-maîtres afin de reprendre la libre disposition de locaux dont, par ce temps de crise du logement, il a le plus impérieux besoin. Comment faire et comment faire accepter au voisin le cadavre dont il ne veut pas ? Le procédé est bien simple et méritait d'être signalé à l'attention de ceux que préoccupe la crise législative. On sait avec quelle facilité sont rédigées et votées les lois les plus importantes. La loi de finances en particulier, fut cette année votée en une séance de nuit et rien ne fut plus facile que d'y introduire, suivant une habitude prise depuis longtemps, les dispositions les plus disparates et les plus étrangères au budget. Il y a à la 213 articles qui ont trait aux sujets les plus variés et qui forment un amalgame de nature à exercer l'imagination des commentateurs les plus audacieux. Parmi ces textes dont la juxtaposition n'est rien moins qu'harmonieuse, on a habilement glissé un article 121 qui déclare que, dans le cas où un département aura formé une demande en vue de fusionner avec un autre département pour l'entretien de l'une ou de l'autre de ses écoles normales et où il y aurait impossibilité d'établir un accord interdépartemental pour l'échange des effectifs scolaires ou pour tout autre motif, il pourra être procédé par décret sur avis conforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique ».

Dix jours ne s'étaient pas écoulés depuis la promulgation de ce texte qu'on en faisait par décret du 11 juillet, une première application aux départements du Lot et de l'Aveyron ; le premier avait voulu envoyer à Rodéz ses élèves-maîtres pour prendre à Cahors les élèves-maîtresses de l'Aveyron ; le second résistait à cet échange de bataillons scolaires. Et bien ! sans autre avertissement, sans qu'aucune négociation régulière soit intervenue, voilà que tout d'un coup un décret impose à l'Aveyron la charge qui incombait au Lot.

Mais les Aveyronnais sont des gens obstinés. Ils forment dans le Massif Central une race et une province qui ont leur histoire, leurs mœurs, leur idiome, leurs frontières, et qui entendent garder leur homogénéité contre toutes les invasions étrangères. Le Conseil général de l'Aveyron vient, à l'unanimité de ses 43 membres, de protester contre les fusions ordonnées ou projetées. Pour cela, il a d'abord, de façon très courtoise, fait appel du ministre mal informé au ministre mieux informé, il a ensuite chargé son président de former un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret du 11 juillet et enfin il a nommé une commission chargée de négocier avec le Conseil général du Lot, et, à défaut d'entente, de constater au moins légalement le désaccord. Sa délibération longuement motivée constitue une défense des libertés provinciales, telles qu'elles ont été instituées par la loi de 1871, contre la tendance étatiste et les fantaisies législatives. Nous verrons à qui restera le dernier mot.

Henry JAUDON.

Pauvres Enfants !

Le « Petit Parisien » publie une information relative à la façon dont de jeunes enfants, des Pupilles de la Nation, ont été reçus et traités aux Sables-d'Olonne où ils ont été envoyés pendant les vacances. D'après notre confrère, ces pauvres enfants n'ont pas à se féliciter des soins qui leur ont été donnés.

En effet, par suite de l'affluence des touristes, les Pupilles de la Nation ont été logés dans une grande écurie où, précédemment était installé un négociant en chiffons et peaux de lapins.

Cette écurie fut transformée en dortoir et les rateliers, mangeoires servaient de porte-manteaux et de porte-bagages.

Les lits sont en ne peut plus rudimentaires — paillasses, sacs de couchage, et draps militaires — et ne sont jamais faits.

Et dans ces lits, les enfants couchent à deux et tout habillés. Le reste est à l'avenant.

Une enquête faite par M. Varenne, Conseiller municipal de Paris, a appelé l'attention du Parquet sur ce genre d'exploitation de l'enfance malheureuse.

On avouera que ce genre d'exploitation est honteux. Certes, les enfants ne se plaignent pas : on les a conduits loin de chez eux, pour aller passer quelques semaines à la mer ; et pour eux, ce qui est nouveau est toujours beau.

Mais ceux qui s'intéressent à la santé de ces enfants, n'ont pu s'empêcher d'exprimer leur indignation contre la façon dont ces enfants étaient traités. Ils ont protesté et déjà des mesures ont été prises, en attendant que des sanctions frappent ceux qui n'ont pas eu les égards, qu'ils devaient et qu'ils avaient promis de donner à ces enfants, parmi lesquels se trouvaient 40 Pupilles du Lot.

Souhaitons que les directeurs de l'Office National des Pupilles de la Nation obtiennent les justes sanctions qu'ils ont réclamées contre les auteurs de l'exploitation de l'enfance.

L. B.

L'Office de la Haute-Vienne ayant été informé, par un médecin contrôleur de l'Office, que les conditions d'hygiène des Pupilles au sanatorium des Sables-d'Olonne, laissaient à désirer, les Pupilles de la Haute-Vienne ont été immédiatement retirés de cet établissement et remis à leurs parents.

Ceux dont l'état de santé nécessiterait encore un séjour au bord de la mer seront envoyés dans un autre établissement sur la demande de leur représentant légal, adressée à l'Office départemental des Pupilles de la nation à Limoges.

Aux militaires des réserves

L'article 58 de la loi du 1^{er} avril 1923 accorde à tout réserviste le bénéfice d'une bonification de deux classes pour chaque enfant et prévoit, en outre le passage dans la deuxième réserve, des réservistes pères de quatre enfants vivants et l'affectation à la dernière classe de la deuxième réserve des réservistes pères de six enfants vivants.

Pour pouvoir bénéficier, sans délai, de ces dispositions, les réservistes des classes 1921 à 1895 pères de famille devront se présenter, munis de leur livret militaire, à la mairie de leur domicile ou résidence, entre le 25 août et le 5 septembre 1923, pour y faire une déclaration relative à leur situation de famille.

Par la suite, à chaque naissance d'enfant, comme aussi dans le cas de mariage avec une femme ayant des enfants d'un premier lit, l'homme de la disponibilité et des réserves devra réclamer de la mairie que sa nouvelle situation de famille soit signalée au recrutement.

Le délai imparti aux réservistes pères de famille, pour faire leur déclaration à la Mairie, en vue de bénéficier des dispositions de l'article 58 de la loi militaire en vigueur est reporté au 30 septembre 1923 inclus.

L'insuffisance et l'irrégularité des P. T. T.

Un conseiller municipal de Paris, dénonce, ainsi que le publie le *Bulletin municipal*, en ces termes, l'insuffisance et l'irrégularité des P. T. T. à Paris. Il aurait pu aussi faire même critique pour la province !

« M. Emile Desvaux signale à MM. les préfets de la Seine et de police, en leur qualité de représentants qualifiés du pouvoir central à l'Hôtel de Ville, l'insuffisance manifeste et l'irrégularité accrue des services postaux, télégraphiques et téléphoniques. »

« Le signataire et ses commentants ont l'impression que l'omnipotent Etat s'ingénie à pousser le prix de la prestation en raison exactement inverse du service rendu. »

« Le pneumatique à 12 sous est à peine plus « expéditif » que l'ancienne lettre à 2 sous. La communication téléphonique devient passés-temps de découvert patient ! Le télégraphe électrique, du fait de ses invraisemblables retards, évoque à tout prendre les moyens de fortune du père Chappe. »

« Aussi bien, pas de « pneus » le dimanche, et, après 20 heures, en semaine, plus d'expédition de dépêches, à l'exception du Central et de la Bourse. Moyen expéditif, celui-là, de dégoûter des P. T. T. les populations de la périphérie. »

« Tout cela, bien entendu, sans préjudice de l'arrêt, pour ainsi dire total, des levées de boîtes aux lettres

les dimanches, jours fériés et fêtes carillonnées. »

« Le signataire transmet aux deux préfets les justes doléances d'une population qui a le droit d'être servie, puisqu'elle paie ! »

« Il leur demande d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur la fâcheuse répercussion que ne peut manquer d'avoir sur la tenue du franc français cette sorte de néo-malthusianisme économique, qui consiste à réclamer d'autant plus que l'on produit moins — et moins bien ! »

Capacité des Syndicats agricoles et la loi du 12 Mars 1920

On croit communément que cette loi — faute de l'avoir lue — accorde aux syndicats le plein exercice des capacités civiles et commerciales, notamment la faculté d'acheter pour les adhérents des marchandises et d'objets étrangers à l'usage de leur profession. Il n'en est rien. La loi du 12 mars 1920 s'exprime ainsi dans son article 5 :

« ... Ils (les syndicats) peuvent, s'ils y sont autorisés par leurs statuts, et à condition de ne pas distribuer de bénéfices, même sous forme de ristourne, à leurs membres :

« Acheter pour les louer, prêter ou répartir entre leurs membres, tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession, matières premières, outils, instruments, machines, semences, plans, animaux, etc., etc. »

Ainsi, un syndicat agricole qui achète pour ses membres, du vin, de l'huile ou du savon, par exemple, commet, rigoureusement parlant, une infraction à la loi.

Il se peut qu'en beaucoup d'endroits les commerçants concurrencés ferment les yeux sur ces opérations illicites et demeurent tranquilles ; il n'en est pas moins vrai qu'ils peuvent inquiéter quand ils le voudront, les syndicats qui s'y livrent. C'est pourquoi ces derniers feront bien de se mettre en règle, avec la loi et avec tout le monde. Nul n'ignore pas qu'en pratique beaucoup de syndicats se livrent à ces opérations irrégulières, mais ils sont à la merci d'hostilités ou de rancunes commerciales.

Les négociants isolés ou groupés qui se croient lésés par ces opérations, peuvent fort bien poursuivre les syndicats en justice, les faire condamner et leur faire défendre à l'avenir de se livrer à l'achat et à la répartition de marchandises de ce genre.

Obsèques

Mercredi matin, à 9 h. 1/2, ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Guillaume Deilhès.

Nous renouvelons à Mme veuve Deilhès, à M. Deilhès, instituteur, à la famille nos sincères condoléances.

Une décision qui intéresse les commerçants

A partir du 1^{er} décembre prochain, et en vertu de la loi du 1^{er} juin 1923, tout commerçant sera tenu, sous peine des sanctions prévues, de mentionner sur tous ses imprimés, (factures, lettres, notes de commandes, tarifs, catalogues, prospectus, cartes, annonces, etc.) le nom du tribunal de commerce où il est immatriculé et le numéro de son immatriculation au registre du commerce.

Les patrons, les chefs d'établissement et les Sociétés commerciales doivent donc : 1, remplir (si ce n'est déjà fait) les formalités de l'immatriculation au registre en question ; 2, s'arranger pour faire imprimer sur leurs papiers, soit à la presse, soit au moyen d'un timbre en caoutchouc, les indications requises, et cela avant le 1^{er} décembre.

Au violon

Mardi soir, le nommé Enke, en état d'ébriété, faisait du tapage dans la rue de la Préfecture. Invité par un agent à se taire, Enke cria plus fort.

Agent, aidé par des passants, conduisit Enke au violon. Procès-verbal a été dressé par M. Boudier, commissaire de police contre Enke pour ivresse, pour tapage, et pour injures.

Incendie

Mercredi matin, vers 11 heures, le feu a éclaté dans une grange située dans l'Avenue de Regourd, au-dessus du Magasin à fourrage.

Toute la grange a été détruite.

Accidents

Mardi matin, M. Tillou, propriétaire à Salvezou, 34 ans, est tombé sur une serpe qu'il tenait à la main.

Il se fit une horrible entaille au poignet droit dont les muscles étaient presque sectionnés.

M. le docteur Cau, de Catus, arriva assez tôt pour arrêter l'hémorragie : le blessé fut transporté à l'hôpital de Cahors où MM. Cau et Rougier lui donnèrent les soins que nécessitait son état.

Évadé

Un malheureux fou s'évada, ces jours derniers de l'asile de Leyme. Des recherches furent vainement faites pour le retrouver.

Mardi, des gendarmes de Cahors rencontrèrent le pauvre jeune homme et le conduisirent à l'hôpital de Cahors.

Vol d'une bicyclette

Un domestique de M. Roland, propriétaire à Albas. M. André Deslienne, 18 ans, s'était rendu à la dernière foire de Praysac. A son arrivée dans cette ville, il plaça sa bicyclette sous un hangar où se trouvaient déjà une cinquantaine de vélos.

Vers 18 heures, le jeune homme qui s'appretait à repartir se dirigea vers le hangar, mais il eut la désagréable surprise de constater que sa machine avait disparu. Supposant qu'un camarade l'avait prise pour un moment il attendit, mais son attente fut vaine. A 20 heures, il déposait une plainte entre les mains des gendarmes qui procédèrent à une enquête. Cette dernière n'a pas permis encore de retrouver la bicyclette volée.

En ouvrant une caisse

Un employé de commerce, attaché de la maison Au Printemps, M. Georges Druilles, 30 ans, demeurant avenue du Nord, ouvrait une caisse lorsque un morceau de bois détaché d'une planche de cette dernière lui pénétra profondément dans la main droite, provoquant un abcès.

Cet accident met M. Druilles dans l'impossibilité de reprendre son travail avant une douzaine de jours.

Coup de couteau

L'état du nommé C... qui a reçu dimanche soir, un coup de couteau dans le ventre, est aussi satisfaisant que possible. Les médecins qui l'ont opéré ont bon espoir dans une guérison prochaine.

En attendant, C... interrogé par M. Boudier, commissaire de police, affirme que c'est lui-même qui s'est blessé avec un poignard arabe.

Sa femme, Estelle C... fait une déclaration identique mais donne une version différente de la façon dont l'accident s'est produit.

Le commissaire de police a enregistré ces déclarations, mais il ne paraît pas probable que ce soit avec le poignard arabe que C... ait été blessé.

Sur la lame, sur le manche, dans la gaine de ce poignard, on ne relève aucune trace de sang.

L'affaire s'arrêtera-t-elle aux déclarations du ménage C... ? dans tous les cas, contrairement à ce qui a été annoncé, la femme C... n'a jamais été mise en état d'arrestation, et C... n'a pas été trépané.

C'est un violent, un alcoolique qui a maintes histoires à son actif.

Le commissaire de police a entendu la déclaration de plusieurs personnes, notamment au sujet de 2 coups de revolver tirés ces jours derniers par C... sur un de ses camarades, M. M... Le drame de dimanche n'est qu'un épisode de plus dans la vie mouvementée de C...

Fête de St-Georges

La fête du faubourg St-Georges organisée cette année par des jeunes hommes mariés, aura lieu dimanche et lundi, 3 et 4 septembre.

Les organisateurs ont promis de se surpasser pour faire bien et beau.

Nous publierons le programme, samedi, Toutefois, nous pouvons annoncer pour samedi soir, une grande farandole, sous les platanes de la route de Toulouse.

Deux trains se tamponnent près de Limoges

Un accident, qui aurait pu avoir de grosses conséquences, s'est produit sur la ligne de Limoges à Paris, vers la gare de Puy-Imbert.

Un train de marchandises, qui se trouvait arrêté sur la voie pair, attendant l'ouverture du disque pour entrer à Puy-Imbert, a été tamponné par un train de denrées. Le choc, assez violent, a fait dérailler le wagon arrière du train tamponné, dont un essieu a été brisé. La machine du train tamponneur a subi quelques avaries.

Malheureusement, trois employés ont été blessés : l'un d'entre eux, qui a une fracture de la jambe droite, a été transporté à l'hôpital.

Les deux autres, simplement contusionnés, ont pu regagner leur domicile.

La circulation normale n'a pas été entravée.

Récoltes de céréales

L'Officiel publie les résultats approximatifs des récoltes des céréales en France en 1923. Voici les renseignements suivants pour le Lot :

Froment. — Surfaces ensemencées : 34.000 hect. production : 511.920 quintaux.

Méteil. — Surf. ensemencées : 1.200 hect ; production : 9.360 quintaux.

Seigle. — Surf. ensemencées : 6.500 hect. ; production : 50.050 quintaux.

Avis de concours

Un concours pour l'emploi d'inspecteur départemental stagiaire du Travail, sera ouvert le lundi 10 mars 1924.

Le programme du concours est déposé à la Préfecture du Lot (Cabinet du Préfet) où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Les demandes d'admission, accompagnées de toutes les pièces nécessaires, seront reçues au Ministère du Travail avant le 1^{er} janvier 1924. Il ne sera donné aucune suite aux demandes qui arriveront.

Arrondissement de Cahors

Catus

Le bureau de la Société l'Union Sportive Catusienne a été renouvelé samedi soir. Président : Emile Rosières ; Vice-président : Marius Delsol ; Secrétaire : Chabert ; Trésorier : M. Les, tailleur.

La situation financière est très florissante et nous promet de magnifiques réunions sportives. C'est tant mieux.

Distinction honorifique. — Dans la dernière promotion des chevaliers du Mérite agricole, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote Jean Baldy, propriétaire à Flory, à qui nous adressons nos vives félicitations.

Nos fêtes. — La fête dite des Parisiens aura lieu le samedi 1^{er}, dimanche 2 et lundi 3 septembre. Au programme, grand bal de jour et de nuit, sous la Halle. Divertissements variés et nombreux.

Course de bicyclettes le lundi ; superbe feu d'artifice dans l'admirable décor de la Vernière etc., etc.

Déjà, les manèges de chevaux de bois, les balançoires et tourniquets ont retenu leurs places sur la place de la Halle et de la Mairie. Tout promet un succès complet.

St-Denis-Catus

Habile chasseur. — M. Plassam, l'habile memrod que tout le monde connaît à Catus, a tué vendredi dernier dans un bois une superbe laie et deux marcassins. Félicitations.

Fontanes

La chasse. — Le maire de la commune de Fontanes, vu la réclamation des propriétaires et après décision du conseil municipal, a décidé que la chasse est interdite à tout étranger à la commune.

La commune de Fontanes se trouve dans le périmètre de la ligne du chemin de fer d'Orléans, depuis la gare de Montpezat à Lalbenque, Cieurac et par la route nationale, numéro 20 du Puy-d'Esteste à la Madeleine.

Un garde est chargé de l'exécution du présent avis.

Lauzès

Comice. — Nous rappelons que les membres du comice agricole de Lauzès invitent les commerçants et les jeunes gens de se rendre à la réunion qui aura lieu, à la mairie, le dimanche 2 septembre, à onze heures (heure ancienne).

Les membres du comice, ainsi que ceux du comité des fêtes, ont décidé de prendre contact avec les personnes intéressées mentionnées ci-dessus dans le but d'organiser quelques réjouissances à l'occasion du concours agricole qui doit avoir lieu le dimanche 9 septembre prochain. Tout le commerce local étant particulièrement intéressé à ce que cette fête reçoive le plus grand éclat, les organisateurs insistent pour que tous ses représentants sans exception assistent à la réunion.

Puy-l'Évêque

Union musicale. — Les jeunes gens désireux de faire partie de notre nouvelle société musicale dont les cours vont commencer incessamment sont priés de vouloir bien donner leurs noms et retirer leur solfège chez le secrétaire M. Talou, à Puy-l'Évêque. Nous ne saurions trop encourager notre jeunesse à venir profiter de ces cours gratuits susceptibles de leur créer la meilleure et la plus utile des distractions et contribuer ainsi à la prospérité de la petite patrie.

St-Martin-Labouval

La prune. — La récolte de la prune verte a été cette année très abondante. Notre gare en a expédié, à elle seule, 500 quintaux environ.

Voici les cours pratiqués du 1^{er} juillet au 31 août :

Prunes reine-Claude, 1^{re} qualité, 15 fr. ; 2^e qualité, de 13 à 14 fr. ; prunes Saint-Antoine (prune de cochon), 1^{re} qualité, de 13 à 14 fr. ; 2^e qualité, 12

fr. ; prunes d'Amas, 1^{re} qualité, 15 fr. ; 2^e qualité de 13 à 14 fr. ; prunes d'ente (d'Agén), 1^{re} qualité 14 fr. ; 2^e qualité, de 12 à 13 fr.

Il reste encore à cueillir la prune spéciale au pays cultivée sur terre glaise, si douce et si sucrée, si appréciée des gourmets, utilisée pour dessert, appelée prune violette ou prune d'Ayl, dont on fait la cueillette du 1^{er} au 15 septembre, qui, séchée, sera mise en vente dès le mois de novembre prochain.

C'est ainsi que la vente des diverses primeurs rendra moins sensible pour nos populations si laborieuses de la vallée du Lot, le désastre des autres récoltes sur pied, provoqué par la sécheresse si prolongée, dont le rendement sera très inférieur aux années précédentes.

Bouziès

Capture d'un pigeon voyageur. — Ces jours derniers, les frères Barreau, de notre localité, ont capturé un pigeon voyageur, légèrement blessé à une aile. Ce pigeon porte les inscriptions suivantes sur une bague en aluminium et sur une seconde bague en caoutchouc : « France-Limoges-P-23-7.988-T-518 ».

Les frères Barreau tiennent le message à la disposition de son propriétaire.

La pluie. — Après une longue et désastreuse sécheresse, une pluie bienfaisante est venue ces jours derniers rafraîchir nos terres. Quoique insuffisante, elle a fait grand bien aux raisins et aux plantations de tabac.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Concert de l'Orphéon l'Union Fraternelle de Figeac. — L'Orphéon l'Union Fraternelle de Figeac donnera un concert public vendredi 31 août à 20 h. 3/4 sur la place de la Raison. Voici le programme :

1^o Chant de l'Orphéon (Chapuis) ; 2^o Légende Bretonne (Saintis) ; 3^o Chant des Moutonniers (Duzy) ; 4^o Les Vendangeurs (Dalvon).

Nota : En cas de mauvais temps le concert aura lieu sous la Halle.

Mort subite. — Le nommé Olivier, âgé de 42 ans, était venu tenir une boucherie chevaline, rue Emile Zola à Figeac, depuis plusieurs années. Mardi matin, s'étant levé comme d'habitude, il était allé à ses affaires quotidiennes et il rentra chez lui vers 10 heures : en arrivant sur le pas de la porte il dit : « Laissez moi passer, je suis bien malade ». Ce furent ces dernières paroles car montant la marche pour rentrer, il tomba mort. Immédiatement, on alla chercher un médecin qui ne put que constater le décès dû à une rupture d'anévrisme. Olivier laisse une veuve et quatre enfants en bas âge. C'était un bien honnête homme et un travailleur.

Nous adressons à sa veuve, à ses enfants et à sa famille, nos plus sincères condoléances.

Publication de mariage. — On annonce la publication de mariage entre M. Pierre-Clément Bourdier, ajusteur, domicilié à Montluçon (Allier), 3, rue Contoiseau, majeur et Mlle Gilberte-Léonie Hugon, sans profession, domiciliée à Figeac (Lot), mineure.

Epreuve de tourisme à Paris, les Pyrénées, Paris. — L'épreuve de tourisme de motocyclettes, side-cars et cycle-cars, organisée par la « Moto-Revue », passera par Figeac, le vendredi 14 septembre prochain, avec arrêt. Le stationnement et l'exposition des véhicules ayant pris part à ce raid : Paris, les Pyrénées, Paris, se fera sur la place de la Raison, de midi à deux heures.

Accident du travail. — En levant une meule de moulin du Surgie, chez Mme Galmels, Charles Montpeyssen a reçu sur le gros orteil une grosse pierre qui a provoqué une plaie contuse avec œdème du pied.

Le vol de sucre. — Nous avons relaté le vol de sucre qui se commit, le 18 août, en gare de Gramat, par des ouvriers qui travaillaient sur la voie.

Un d'eux, un Italien du nom de Angéli Amédeo, fut arrêté et ses deux complices prirent la fuite.

Depuis, le parquet de Gourdon a fait procéder à leur arrestation.

En raison de la compétence territoriale où s'est commis le vol, le parquet de Figeac va se dessaisir du dossier et le transmettre à celui de Gourdon.

La soirée de gala. — Ce fut, dimanche, au Théâtre municipal, au milieu d'une salle comble, que la troupe Borelli (Théâtre des anciens combattants) nous offrit une soirée de gala.

Les scènes de « Faust » permirent au public d'apprécier à nouveau la voix toujours fraîche et bien timbrée de Mme Francis qui, dans Marguerite, se montra l'actrice consommée que nous avions connue l'an dernier dans le rôle de Manon.

M. Fréjaville fut parfait dans le rôle de Valentin, comme le furent également M. Borelli, dans le docteur Faust, et M. Vienne dans l'incarnation de Méphisto.

La soirée se termina par « Galathée », où chaque acteur sut apporter le meilleur de lui-même, à la grande satisfaction des spectateurs, qui le témoignèrent par de fréquents applaudissements.

Cajarc

Fête patronale. — Les hommes de la classe 1876 de la section de Gaillac-Cajarc ont prié les jeunes gens qui devront diriger cette année-ci la fête locale des 2 et 3 septembre, de vouloir bien leur permettre d'en prendre l'initiative en mémoire du 47^e anniversaire de leur tirage au sort.

Nous félicitons ces citoyens dévoués qui ont fait la campagne de Tunisie.

Le public de Cajarc se rendra en foule à la section de Gaillac-Cajarc le dimanche 2 et lundi 3 septembre.

Il lui sera offert des attractions entièrement inédites.

Voici le programme de la fête : Dimanche 2 septembre. — 7 h., salves d'artillerie annonçant la fête ; 9 h., visite à Cajarc, hommage aux morts de la guerre, aubades aux autorités et aux habitants par un orchestre de choix et distribution de bouquets. Tour de ville du char escorté par les commissaires à cheval ; 11 h., apéritif-concert ; 12 h., banquet populaire ; 15 h., grande course aux ânes ; 16 h., attractions sur le Lot ; 17 h., bal champêtre ; 20 h., ascension du ballon « Le Repaire de Gaillac » ; 20 h., bal de nuit terminé par la farandole du grand-père.

Lundi 3 septembre. — 8 h., réveil en musique ; 9 h., jeux divers ; 12 h., banquet fraternel ; 14 h., bal de jour ; 21 h., bal de nuit ; 24 h., retraite aux flambeaux et farandole accompagnant les invités jusqu'au pont.

Le téléphone. — Une vingtaine d'ouvriers, actuellement dans notre ville, sont arrivés lundi matin pour procéder à l'installation du téléphone, réclamé depuis longtemps.

A bientôt l'installation de l'électricité.

Lunau

Deux belles captures. — Dans la journée du 27 août, M. Cyprien Laurent, conseiller municipal de la commune de Lunau, a abattu d'un coup de fusil une buse qui venait d'enlever une grosse poule.

Peu d'instants après, il attrapait un renardeau vivant qu'il amena au village.

Nous sommes heureux de lui adresser nos compliments pour son adresse à détruire les rapaces qui dévalaient nos poulaillers.

Reyrevignes

Foire. — Les gros travaux de la campagne, moisson, battages, étant terminés, fermiers et propriétaires s'étaient rendus nombreux au foirail des bouffis. Voici les cours pratiqués : Bœufs de travail, de 3.500 à 4.000 francs ; bœufs moyens, de 2.800 à 3.200 francs ; bouvillons, de 1.500 à 2.200 francs.

Cavagnac

Obsèques. — Ces jours-ci ont eu lieu les obsèques de M. Louradour, ancien maire, conseiller municipal depuis 36 ans.

Une foule nombreuse et recueillie a accompagné à sa dernière demeure le franc et ferme républicain. Pendant 32 ans environ l'administration de la commune de Cavagnac à la

fondre sur lui. Tout à coup, j'ai reçu une lettre de mon père parlant à la fois de l'héritage d'un cousin éloigné et de la vengeance qu'il préméditait contre Schulze-Radetski. J'ai voulu l'en dissuader, mais il était trop tard, la campagne scandaleuse était commencée par l'entremise d'une agence de basse police. J'ai pensé qu'un de ces jours j'irais voir ce jeune homme pour lui dire qu'il y a des gens qui croient à sa probité. Maintenant, j'ai appris par un voisin qu'il a envoyé de petites sommes d'argent avec des lettres de regret à quelques personnes exploitées par Schulze. Vraiment, on devrait lui rendre justice à ce pauvre garçon... J'ai couru chez lui, et voilà que le portier me dit qu'il a reçu congé et vendu ses meubles.

— Il a tout vendu, dit Hradisch, tout, pour amasser ces petites sommes dont vous parlez.

Hradisch, se rendant compte qu'il s'était trompé sur les intentions d'Henri Braumann, ajouta :

— Mais on ne vous a pas dit qu'il a été chassé de partout, qu'il n'a plus qu'une chambre misérable à Margareth, et que sans doute il doit être commis dans un bureau quelconque, sans que cela empêche son père de vivre en millionnaire. Ah ! il a bien choisi sa vengeance, M. Werner Braumann ! Il a si bien visé qu'il a tiré sur un innocent sans atteindre le coupable !

— Monsieur Hradisch, dit Henri Braumann, très ému, je veux faire mon possible pour venir en aide à Ra-

detski. Je ne puis malheureusement pas défaire ce qui est fait, mais je veux lui dire qu'il existe de par le monde des gens qui ont de l'estime pour lui. Je veux essayer de lui trouver une place meilleure... Je veux le voir, le connaître. Donnez-moi son adresse !

Béla Hradisch regarda la pendule : — Je puis vous conduire auprès de lui, dit-il.

Bientôt les deux hommes arrivaient dans l'étroite ruelle où Boleslas avait élu domicile. Les maisons pauvres n'ayant pas de concierge, l'avocat demanda à l'épicière du rez-de-chaussée si Radetski était chez lui.

— Chez lui ? répéta le boutiquier. Voilà trois jours qu'il est parti.

— Il n'est pas rentré ?

— Non.

— Il est parti seul ?

— Oui, il m'a même dit en passant qu'il faisait froid. Le fait est qu'il est toujours pâle comme un mort. Je le lui ai dit la semaine dernière, quand il est venu avec ses meubles. Je me demande même ce qui lui est arrivé, parce que c'est un jeune monsieur très poli et rangé.

— Allait-il à son bureau ? demanda Braumann.

— Son bureau ? reprit l'épicière. Il voudrait bien en avoir un ! Tous les jours il m'emprunte le journal pour lire les annonces et se présenter.

— Alors... alors... balbutia Hradisch, très inquiet, il est sans emploi ?

— Sans aucun emploi. C'est ce-

pendant un jeune homme bien instruit.

— Savez-vous où il prend ses repas ? demanda Braumann.

— Quand il mange, c'est chez Peter Horn, là, au coin. On y saura peut-être ce qu'il est devenu.

Béla Hradisch remercia l'épicière et partit avec Braumann pour l'humble cabaret de Peter Horn. Les deux hommes étaient angoissés. Le cabaretier ne put donner aucun renseignement : — Je ne sais pas le nom de mes clients, dit-il ; surtout s'ils viennent depuis peu de temps. Mais j'ai en effet remarqué un grand jeune homme très pâle, très poli, qui mange toujours sans parler ; il est venu deux ou trois fois. Je l'ai vu causer un soir avec Becker, un employé du Grand-Théâtre.

A ce moment même, Becker, le marchand de programmes, entra.

— Te voilà ! cria le cabaretier. Il y a deux messieurs qui demandent à parler au jeune homme pâle. Est-ce que tu sais son nom ?

— Oui, fit Becker ; il s'appelle Schwartz.

— Ce n'est pas ça, fit Braumann.

— Si, c'est Hradisch. Il se peut que ce soit lui. Où est-il ?

— Probablement mort, dit Becker, en se mettant à table. Ou bien encore à l'hôpital Sainte-Elisabeth. Il est tombé du haut en bas de l'escalier, en vendant des programmes le soir de la première représentation de la nouvelle pièce.

— Jésus ! s'écria Braumann, très

Latouille-Lentillac

Mort accidentelle. — Dimanche matin 26 courant, Mme Estival, âgée de 52 ans, du hameau du Tréize, de notre commune, étant allée à un étang, non loin de sa maison, pour laver du linge, est tombée dans l'eau et s'est noyée.

Une heure après environ, son mari qui était resté à la maison, trouvant que sa femme restait longtemps à revenir, alla à l'étang et la trouva noyée à la surface de l'eau, mais il constata qu'elle ne donnait plus signe de vie.

On devine dans quel désespoir fut plongé M. Estival, en présence de la fin tragique de sa femme.

M. Marmande, adjoint au maire de la commune, et le gendarme de Souceyrac, prévenus de cet accident, se sont rendus sur les lieux pour les formalités d'usage.

M. le docteur Lassalle, de Souceyrac, qui a été requis pour constater le décès, a déclaré que la mort de Mme Estival était due à une congestion.

St-Céré

Arrestation. — Le jour de la foire de St-Céré, Raymond Lasfargues, 20 ans, habitant St-Céré, rencontra sur son passage A... U... de Frayssinhes, les vêtements en désordre, que de copieuses libations avaient un peu éméché.

Lasfargues, tenté par la vue du portefeuille de A... U... eut le geste malheureux de s'en emparer et de partir aussitôt faire la noce. Soupçonné à bon droit, il fut arrêté le 26 août par le gendarme de St-Céré, Fouillé, il fut trouvé porteur du reliquat de la somme volée.

Conduit au parquet de notre ville, il a été incarcéré.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concours de chant et d'instruments. — Les amateurs chanteurs, diseurs, comiques, instrumentistes qui n'ont pas reçu le règlement du concours, sont priés de vouloir bien le réclamer au secrétaire, M. Dupas.

La manifestation artistique qui se prépare pour les 16 et 17 septembre prochain, à Gourdon, promet de dépasser le succès sur lequel comptait le comité, car les adhésions sont très nombreuses.

Nous n'insisterons pas sur les avantages qu'offrira ce tournoi musical, réservé aux seuls amateurs, certain d'avance que la lecture du règlement décidera les candidats en quête d'une agréable excursion estivale.

La liste des adhésions sera close le 5 septembre, pour permettre de publier immédiatement le programme général de cette joyeuse fête, la première dans son genre dans la région quercynoise.

Vayrac

Accident de voiture. — Dimanche dernier, vers midi, M. Paul Maigne, négociant en vins, à Vayrac, habitant St-Denis-près-Martel, où Mme Maigne est directrice de l'école laïque, rentrait chez lui avec sa voiture en compagnie de son beau-frère et d'une autre personne, lorsque, à la sortie de la ville, dans un tournant très mauvais M. Maigne, qui avait pris place à l'arrière fut projeté à terre. Relevé sans connaissance, il fut transporté dans la maison la plus proche où les premiers soins lui furent donnés par M. le docteur Sireyrol, qui constata deux blessures assez graves : l'une à la tête et l'autre à une épaule.

Dans la soirée le blessé a pu être transporté à son domicile.

Nos vœux de prompt guérison à M. Maigne.

BULLETIN AGRICOLE

Pourquoi faut-il saler le foin ?

Le salage des foin permet une bonne conservation des foin mouillés par la pluie et écarte tout danger d'incendie. Que ce soit à l'engrange-

ment ou à la mise en meules, salez vos fourrages de la façon suivante : étendez une couche de 50 à 60 cm. d'épaisseur et saupoudrez-la de sel brut et dénaturé ; refaites une autre couche avec un lit de sel, et ainsi de suite. Employez les doses suivantes : 15 kilos de sel pour 1.000 kilos de minette, vesce ou foin de prairies ; 20 kilos pour 1.000 kilos de foin des marais ; 12 kilos pour 1.000 kilos de luzerne, trèfle ou sainfoin. Augmentez ces doses de 1/5 quand les fourrages sont avariés.

De même si vous avez des fourrages poussés ou altérés, vous pouvez les faire consommer par vos animaux en les arrosant avec une solution d'eau salée à 4 pour cent. Etendez le fourrage en couches minces et aspergez-le suffisamment avec la solution salée pour qu'il soit légèrement humide. Remuez ensuite la masse avec une fourche pour assurer une répartition aussi parfaite que possible du condiment.

DÉPÊCHES

Paris, 9 h. 27.

Grave incident italo-grec

Assassinat d'officiers italiens en territoire grec

Le général Tellini, président de la commission internationale de délimitation de la frontière d'Albanie et chef de la mission italienne à cette commission ; le major Corti et le lieutenant Conati, membres de la mission italienne, ont été tués, sur la route de Janina à Santi-Quaranta, par des inconnus embusqués dans une forêt près de la frontière albanaise.

Le chauffeur de la voiture et le drogman de la délégation ont également été tués.

Les autorités helléniques ont pris des mesures d'urgence pour l'arrestation des coupables.

Les réparations exigées par Rome

De Rome : L'émotion causée en Italie par l'attentat de Janina, où furent assassinés trois officiers italiens de la Commission internationale de délimitation de la frontière d'Albanie, pousse le gouvernement de Rome à exiger des réparations immédiates du gouvernement hellénique.

L'Italie demande :

- des excuses officielles ;
- la célébration de la cérémonie funèbre des victimes dans la cathédrale d'Athènes en présence de tous les membres du gouvernement d'Athènes ;
- des honneurs rendus au drapeau italien par la flotte hellénique dans le port du Pirée ;
- la punition de la peine capitale pour tous les coupables ;
- une indemnité de cinquante millions de lires ;
- une réponse dans un délai de cinq jours.

L'Italie mobilise des troupes

De Turin : On assure ici que la flotte italienne se concentrerait à Taranto.

Des concentrations de troupes seraient également en cours dans l'Italie méridionale.

Berlin examine les notes franco-belges

De Berlin : L'Ambassadeur d'Allemagne à Londres vient d'être rappelé à Berlin pour discuter avec le cabinet du Reich les notes française et belge.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médiation iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs

UN SEUL MODELE DE FLACON

GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

REMERCIEMENTS

Madame veuve DELHES Guillaume ; Monsieur DELHES Edouard, instituteur, et Madame DELHES ; Madame veuve DELHES, à Terre-Rouge ; Les familles HEILHES, BRAS, MAGOT, FOURNIÉ, CLUZEL, VERGNES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Guillaume DELHES

Propriétaire

A VENDRE

Une Maison, 4 pièces

avec jardin, eau et gaz

(Quartier de la Gare)

Pour visiter et traiter, s'adr. : J. DEL-LARD, Cabinet Immobilier, rue M^l Joffre, CAHORS.

ON DEMANDE

De bons ouvriers menuisiers

S'adresser à Jean FOURÉS

52, rue Victor-Hugo, CAHORS

Agence des Autos Motoboc

M. Raoul PRADIÉ, Café du Palais National, à CAHORS, prévient le public que, comme par le passé, il assurera le service des transports aux prix les plus réduits.

Location d'automobiles pour la Promenade et le Tourisme.

Chasse interdite

M. BAUDEL, propriétaire, prévient les chasseurs que la chasse est interdite dans sa propriété de Fontanel (Cahors).

Personnes Actives et possédant loisirs peuvent gagner 40 fr. par jour par représentation facile ne nécessitant aucune connaissance spéciale. S'adr. avec réf. : M. SABBATHIER, 21, B^e Pelletan, AGEN.

Flacon menthe, fleur orange, par fum, pâte dentifrice, savonnette, poudre riz ; 15 fr. CONRAZIER, Rosière (Le Pont) ARDÈCHE.

BIBLIOGRAPHIE

BOYER D'AGEN

PETITES ÉPOPEES

des

GRANDES HEURES

I — La Gléniaciade

II — L'Impératrice lointaine

III — La Mystique de la Guerre

IV — Danle aux Enfers

1 vol. 10 fr.

ALPHONSE LEMERRE, Éditeur

(Édition du 1^{er} août 1923)



LA MODE PRATIQUE

Un an RAPPORTE Le N^o

25 fr. 100 FOIS 0.50

CE QU'ELLE COUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODELES

DES MEILLEURS DESSINATEURS

LES PLUS JOLIS OUVRAGES

LES MEILLEURES RECETTES

LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la " Mode Pratique "

